



Communications
Canada

**ACCÈS À L'INFORMATION
ET
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

RAPPORT ANNUEL 1992-1993

Canada

COMMUNICATIONS CANADA

**RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION
ET LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

1^{ier} avril 1992 - 31 mars 1993

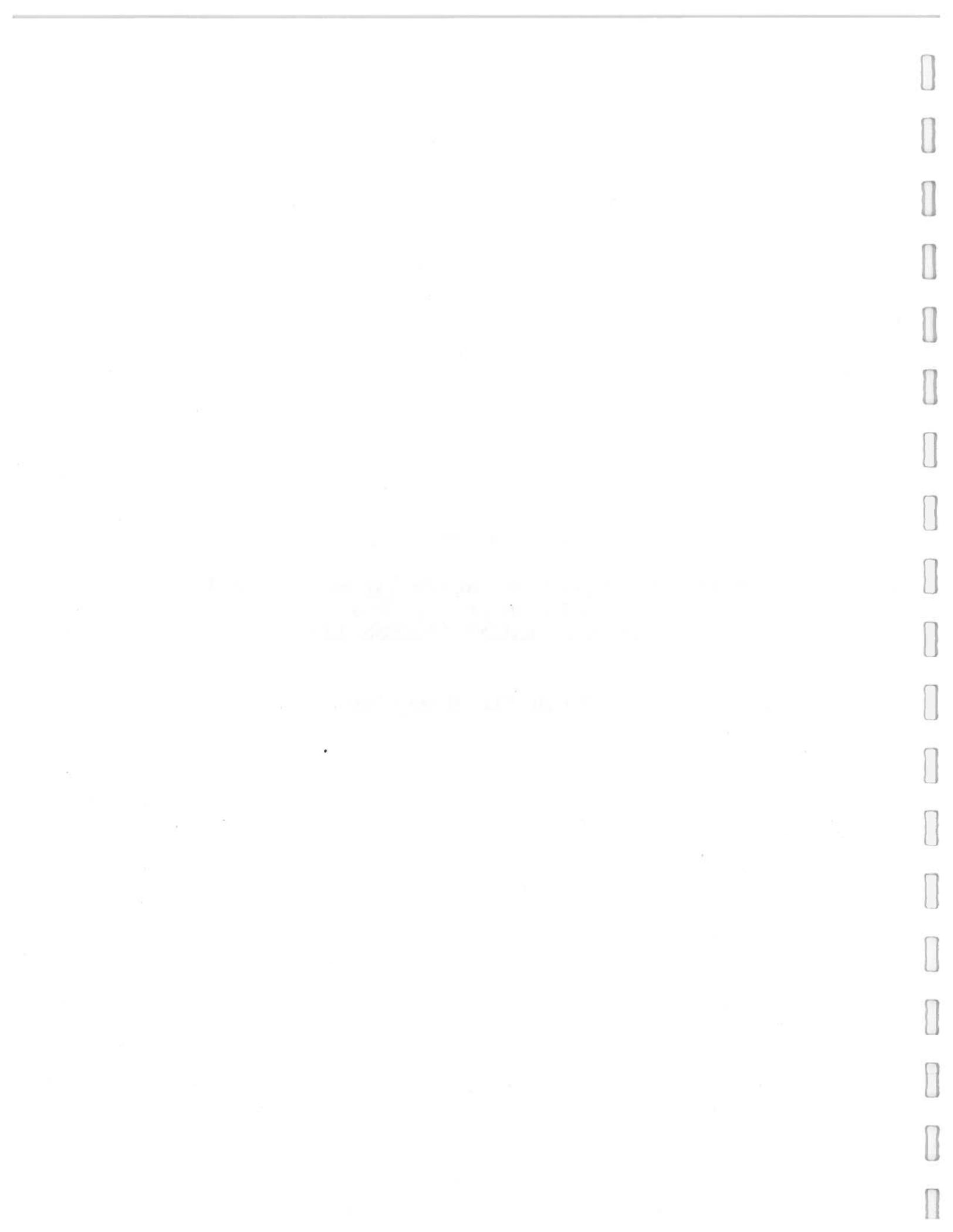


TABLE DES MATIÈRES

<u>RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION</u>		<u>Page</u>
A)	Introduction/Points saillants	1
B)	Rapport statistique	2
C)	Interprétation du rapport statistique	4
D)	Pratiques et procédures	5
E)	Politiques institutionnelles	6
F)	Délégation des pouvoirs	7
G)	Enseignement et formation	7
H)	Plaintes et enquêtes	8
I)	Appels à la Cour fédérale	8
J)	Liste des demandes d'accès à l'information	9

RAPPORT SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

A)	Introduction/Points saillants	36
B)	Rapport statistique	37
C)	Interprétation du rapport statistique	39
D)	Pratiques et procédures	40
E)	Politiques institutionnelles	40
F)	Délégation des pouvoirs	41
G)	Enseignement et formation	41
H)	Plaintes et enquêtes	41

G)	Délégation des pouvoirs	41
H)	Enseignement et formation	41
I)	Plaintes et enquêtes	41
J)	Appels à la Cour fédérale	41
K)	Communications en vertu de l'alinéa 8(2)(e) de la Loi sur la protection des renseignements personnels	42
L)	Fichiers inconsultables	42
M)	Utilisation et communication des renseignements personnels	42

**RAPPORT SUR L'ACCÈS
À L'INFORMATION**



A) **INTRODUCTION**

C'est avec un personnel réduit que le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (ATIP) a traité en 1992-1993, un grand nombre de demandes complexes et volumineuses. Fonctionnant à la limite de ses capacités, le Secrétariat a malgré tout réussi à maintenir la qualité de ses services. Quant au nombre de demandes, il a été légèrement inférieur à l'année précédente.

POINTS SAILLANTS

Les initiatives principales du Secrétariat de l'ATIP pendant cet exercice sont les suivantes:

- Tel que prévu, le nombre de demandes reliées aux extraits des banques de données du Secteur de la recherche et du spectre a diminué puisqu'un mécanisme informel de divulgation permet maintenant aux requérants de s'adresser directement au Secteur, réduisant ainsi le nombre de requêtes traitées par le Secrétariat;
- Le Secrétariat de l'ATIP a été consulté par rapport à plusieurs politiques importantes reliées à la gestion des renseignements détenus par le gouvernement;
- Le Secrétariat a initié une revue complète des activités du Ministère et de ses documents afférents dans le but de réviser les informations contenues dans les sources de renseignements d'Info Source;
- La majorité des demandes d'accès ont été complétées dans les 30 jours ou moins suivant leur réception.

B)

RAPPORT STATISTIQUE

STATISTIQUES 1992-1993

Institution COMMUNICATIONS CANADA				Reporting period Période visée par le rapport 92.04.01 to 93.03.31	
Source	Media Médias	Academic Secteur universitaire	Business Secteur commercial	Organization Organisme	Public
	9	1	14	14	55

I Requests under the Access to Information Act
Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Received during reporting period Reçues pendant la période visée par le rapport	93
Outstanding from previous period En attente depuis la période antérieure	14
TOTAL	107
Completed during reporting period Traitées pendant la période visée par le rapport	95
Carried forward Rapportées	12

II Disposition of requests completed
Disposition à l'égard des demandes traitées

1. All disclosed Communication totale	23	6. Unable to process Traitements impossibles	10
2. Disclosed in part Communication partielle	44	7. Abandoned by applicant Abandon de la demande	4
3. Nothing disclosed (excluded) Aucune communication (exclusion)	0	8. Treated informally Traitements non officiels	13
4. Nothing disclosed (except) Aucune communication (exception)	0	TOTAL	95
5. Transferred Transféré	1		

III Exemptions invoked
Exemptions invoquées

S. Art. 13(1)(a)	3	S. Art. 16(1)(a)	0	S. Art. 18(b)	0	S. Art. 21(1)(a)	6
(b)	3	(b)	0	(c)	0	(b)	6
(c)	4	(c)	0	(d)	0	(c)	6
(d)	5	(d)	0	S. Art. 19(1)	28	(d)	3
S. Art. 14	7	S. Art. 16(2)	0	S. Art. 20(1)(a)	2	S. Art. 22	0
S. 16(1) International rel. Relations intern.	1	S. Art. 16(3)	0	(b)	15	S. Art. 23	9
Distance Distances	0	S. Art. 17	0	(c)	11	S. Art. 24	0
Subversive activities Activités subversives	0	S. Art. 18(a)	0	(d)	11	S. Art. 26	0

IV Exclusions cited
Exclusions citées

S. Art. 68(a)	0	S. Art. 68(1)(c)	6
(b)	0	(d)	3
(c)	0	(e)	3
S. Art. 68(1)(a)	8	(f)	5
(b)	3	(g)	4

V Completion time
Délai de traitement

30 days or under 30 jours ou moins	64
31 to 60 days De 31 à 60 jours	12
61 to 120 days De 61 à 120 jours	8
121 days or over 121 jours ou plus	11

VI Exemptions
Prorogations des délais

	30 days or under 30 jours ou moins	31 days or over 31 jours ou plus
Searching Recherche	0	0
Consultation	0	0
Third party Tiers	22	8
TOTAL	22	8

VII Translations
Traductions

Translations requested Traductions demandées	
Translations prepared Traductions préparées	
English to French De l'anglais au français	
French to English Du français à l'anglais	

VIII Method of access
Méthode de consultation

Copies given Copies de l'original	72
Examination Examen de l'original	0
Copies and examination Copies et examen	2

IX Fees
Frais

Net fees collected Frais net perçus			
Application fees Frais de la demande	435.00	Preparation Préparation	0.00
Reproduction	13.60	Computer processing Traitement informatique	0.00
Searching Recherche	0.00	TOTAL	448.60
Fees waived Dépense de frais		No. of times Nombre de fois	\$
\$25.00 or under 25 \$ ou moins		6	\$ 30.00
Over \$25.00 De plus de 25 \$		0	\$ 0.00

X Costs
Coûts

Financial (all reasons) Financiers (raisons)	
Salary Traitement	\$139379
Administration (O and M) Administration (entretien et matériel)	\$ 16338
TOTAL	\$155713
Person year utilization (all reasons) Années-personnes utilisées (raisons)	
Person year (normal terms) Années-personnes (nombre normal)	2.31

STATISTIQUES 1991-1992

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period Période visée par le rapport April 1, 1991 to March 31, 1992
---	--

Source →	Media Médias 15	Academia Secteur universitaire 6	Business Secteur commerciale 19	Organization Organisme 15	Public 58
----------	---------------------------	--	---	-------------------------------------	---------------------

I Requests under the Access to Information Act Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Received during reporting period Reçues pendant la période visée par le rapport	113
Outstanding from previous period En suspens depuis la période antérieure	22
TOTAL	135
Completed during reporting period Traitées pendant la période visée par le rapport	118
Carried forward Reportées	17

II Disposition of requests completed Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

1. All disclosed Communication totale	45	6. Unable to process Traitement impossible	0
2. Disclosed in part Communication partielle	33	7. Abandoned by applicant Abandon de la demande	11
3. Nothing disclosed (excluded) Aucune communication (exclusion)	0	8. Treated informally Traitement non officiel	22
4. Nothing disclosed (exempt) Aucune communication (exemption)	1	Does not exist	7
5. Transferred Transmission	6	TOTAL	125

III Exemptions invoked Exceptions invoquées

S. Art. 13 (1) (a)	0	S. Art. 16 (1) (a)	0	S. Art. 16 (b)	2	S. Art. 21 (1)(a)	1
(b)	1	(b)	0	(c)	2	(b)	6
(c)	0	(c)	0	(d)	2	(c)	6
(d)	0	(d)	0	S. 16 (1) Par.	11	(d)	0
S. A. 14	1	S. 16 (2) Par.	0	S. Art. 20 (1) (a)	3	S. A. 22	0
S. 15 (1) International rel. A. Relations inter.	9	S. 16 (3) Par.	0	(b)	15	S. A. 23	7
Defence Défense	0	S. 17 A.	0	(c)	10	S. A. 24	2
Subversive activities Activités subversives	0	S. 16 (4) Art.	0	(d)	9	S. A. 26	0

IV Exclusions cited Exclusions citées

S. Art. 66 (a)	0	S. Art. 66 (1) (c)	1
(b)	0	(d)	1
(c)	0	(e)	1
S. Art. 66 (1) (a)	4	(f)	0
(b)	0	(g)	3

V Completion time Délai de traitement

30 days or under 30 jours ou moins	49
31 to 60 days De 31 à 60 jours	25
61 to 120 days De 61 à 120 jours	22
121 days or over 121 jours ou plus	29

VI Extensions Prorogations

	30 days or under 30 jours ou moins	31 days or over 31 jours ou plus
Searching Recherche	0	0
Consultation	19	37
Third party Tiers	0	0
TOTAL	19	37

VII Translations Traductions

Translations requested Traductions demandées	0
Translations prepared Traductions préparées	0
English to French De l'anglais au français	0
French to English Du français à l'anglais	0

VIII Method of access Méthode de consultation

Copies given Copies de l'original	90
Examination Examen de l'original	1
Copies and examination Copies et examen	5

IX Fees Frais

Net fees collected Frais net perçus		
Application fees Frais de demande	510.00	Preparation Préparation 0.00
Reproduction	557.00	Computer processing Traitement informatique 1215.00
Searching Recherche	0.00	TOTAL 2282.00
Fees waived Frais auxquels on renonce		No. of times Nombre de fois
\$25.00 or under 25.00\$ ou moins	10	\$ 50.00
Over \$25.00 De plus de 25.00\$	0	\$ 0.00

X Costs Coûts

Financial (all reasons) Financiers (raisons)	
Salary Traitement	\$148746
Administration (O and M) Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 15750
TOTAL	\$164496
Person year utilization (all reasons) Années-personnes utilisées (raisons)	
Person year (decimal format) Années-personnes (nombre décimal)	2.72

C) INTERPRÉTATION DU RAPPORT STATISTIQUE

Frais imputables au Secrétariat de l'accès à l'information

Le Secrétariat de l'accès à l'information répond aux demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels. Ainsi, les coûts sont répartis entre les deux fonctions, **75 p. 100** à l'accès à l'information et **25 p. 100** aux renseignements personnels. Le coût global de **155 713 \$** se répartit comme suit:

Ressources humaines

Coordonnateur du Secrétariat	75 % de 1.0 AP x salaire
Conseillère principale	75 % de 1.0 AP x salaire
Conseillère	75 % de 1.0 AP x salaire
Commis administratif	75 % de 1.0 AP x salaire
Autres employés, calculés cas par cas	% de AP x salaire

Frais d'exploitation

Coûts matériels pour répondre à chaque demande	100 % du total
Coût du système informatique, fichier et système de contrôle	75 % du total
Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc.	75 % du total

Le Secrétariat de l'accès à l'information dispose des systèmes qui permettent de comptabiliser le temps et les ressources qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités. Le personnel du Ministère consigne le temps consacré à chaque demande.

Le Secrétariat utilise un système automatisé de suivi afin d'enregistrer toutes les actions entreprises relativement aux demandes d'accès et de protection des renseignements personnels durant la période touchée par le présent rapport. Le système permet aussi de compiler toutes les statistiques incluses dans les rapports annuels déposés au Conseil du Trésor et au Parlement.

Prorogation excédant 60 jours

Cette année, huit demandes ont nécessité une prorogation excédant 60 jours. Les demandes qui nécessitent des prorogations traitent souvent de l'obtention de l'ensemble de l'information touchant un sujet donné et/ou touchent d'importantes quantités de dossiers complexes et délicats.

Demandes abandonnées

Quatre demandes de renseignements ont été abandonnées cette année.

Origines des demandes de renseignements

Bien que nous ne demandons pas au requérant de s'identifier ou de nous indiquer les raisons qui motivent sa demande, nous tentons de les regrouper par catégories. Les demandes se répartissent comme suit:

MÉDIAS.....	9,6 p.	100
UNIVERSITAIRES.....	1,1 p.	100
SECTEUR PUBLIC.....	15,1 p.	100
AUTRES ORGANISATIONS.....	15,1 p.	100
GRAND PUBLIC.....	59,1 p.	100

D) PRATIQUES ET PROCÉDURES

Organisation de l'accès à l'information

A titre de coordonnateur fonctionnel de l'accès à l'information, le Coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels administre et coordonne toutes les demandes reçues par le Ministère, y compris celles des régions et bureaux de district. Le Coordonnateur se rapporte au directeur général, Services administratifs et techniques qui lui, agit à titre de Coordonnateur ministériel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels tel que requis par les politiques du Conseil du Trésor.

Le personnel permanent du Secrétariat est composé de quatre membres soit un coordonnateur, une conseillère principale, une conseillère et une commis administrative.

Il n'est pas possible de simplement acheminer la demande au centre de responsabilité et compter sur lui pour l'interpréter, trouver les exceptions qui peuvent s'y appliquer et retourner la documentation complète au Secrétariat. Lorsqu'une demande est reçue, elle est acheminée au centre de responsabilité par l'entremise d'un agent de liaison sectoriel. Normalement, le secteur consulte le Secrétariat qui l'aide à identifier les documents et à déterminer ce que le requérant désire obtenir.

Demandes de renseignements officiels et officieuses

Les mécanismes officieux de communications continuent de bien fonctionner, et c'est de cette façon que le Ministère répond à la majorité des demandes de renseignements. On encourage les employés à diriger le public au Secrétariat de l'accès à l'information seulement lorsqu'ils jugent que les renseignements peuvent être de nature délicate. Le Secrétariat pour sa part s'efforce toujours de traiter les demandes de manière officieuse lorsque de toute évidence, les renseignements demandés n'ont pas besoin d'être protégés. Lorsque plusieurs demandes pour une même information sont reçues, auquel aucune exception ne s'applique, nous essayons de mettre sur pied des systèmes de diffusion informels.

E) POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Sans modifier la politique sur les frais établie par le Conseil du Trésor et abordée dans le rapport annuel 1988-1989, il est de l'intention du Ministère de l'appliquer plus systématiquement. Les frais de recherche seront imposés pour les demandes volumineuses nécessitant plus de cinq heures de recherche et de préparation. Les frais de reproduction seront aussi recouverts selon la politique en vigueur. Le Secrétariat entend malgré tout faire preuve de flexibilité si les circonstances le justifient.

Nous jugeons nécessaire dans le cas de demandes importantes, de demander un dépôt avant de traiter la demande. Le recours à des évaluations de frais constitue le seul moyen de s'assurer du sérieux du requérant.

F) **DÉLÉGATION DES POUVOIRS**

Le sous-ministre, le sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, le directeur général, Services administratifs et techniques et le Coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information, disposent tous de pouvoirs délégués en vertu de tous les articles de la Loi. Ces désignations ont aussi été étendues à tout personnel occupant l'un des titres susmentionnées à titre intérimaire ou temporaire.

G) **ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Cette année, il y a eu **douze** séances d'information auxquelles ont participé plus de **cent quatre vingt-dix** employés. Parmi les sujets étudiés lors de ces séances d'information, citons les politiques du Conseil du Trésor sur la gestion des renseignements détenus par le gouvernement, le couplage de données, en plus des sujets reliés à l'accès.

Le gestionnaire du centre de responsabilité a habituellement besoin d'aide pour préparer les documents et proposer des exceptions. En conséquence, le personnel du Secrétariat consacre beaucoup de temps à l'examen initial des dossiers.

Le Secrétariat de l'accès à l'information a aussi organisé des séances d'information destinées à un certain nombre de gestionnaires sur les collectes de renseignements et les sondages d'opinion publique.

Au total, **quatorze** collectes de renseignements ou sondages d'opinion publique ont été traités par le Secrétariat en 1992-1993.

H) **PLAINTES ET ENQUÊTES**

Le Ministère a été avisé de six plaintes par le Commissaire à l'information cette année. Les principales caractéristiques de chacune de ces six enquêtes sont décrites dans le tableau ci-après.

TABLEAU DES PLAINTES ET ENQUÊTES

#	DATE REÇU	MOTIF DE LA PLAINTÉ	RÉSOLUTION ET COMMENTAIRES
1	06/04/92	EXCEPTION	RÉSOLUE
2	07/08/92	PROROGATION	RÉSOLUE
3	11/08/92	EXCEPTION	RÉSOLUE
4	17/08/92	REFUS	RÉSOLUE
5	10/11/92	DÉLAI	RÉSOLUE
6	07/01/93	PROROGATION	RÉSOLUE

I) **APPELS À LA COUR FÉDÉRALE**

Une demande aux termes de l'article 44 de la Loi sur l'accès à l'information a été déposée à la Cour fédérale en décembre 1988 par une tierce partie afin d'obtenir une révision de la décision du Ministère de divulguer des éléments d'un dossier. Aucune date a été fixée pour l'audience.

LISTE DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION REÇUES
EN 1992-1993 ET LES RÉPONSES DU MINISTÈRE

1. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en mars 1992.

RÉPONSE Il n'existe aucun document de ce genre

FRAIS 5,00 \$

2. **OBJET** Demande du programme propagation radio- électrique, programme de prédiction de la propagation UHF/VHF et la base de données topographiques.

RÉPONSE Traitement non officiel de la demande

FRAIS 5,00 \$

3. **OBJET** Demande d'une copie du rapport intitulé "The Telidon Program: An Assessment", rapport du ministère des Communications, octobre 1985.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 7 pages

FRAIS 5,00 \$

4. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en avril 1992.

RÉPONSE Communication partielle, 19(1)

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 58 pages

FRAIS 5,00 \$

5. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en avril 1992.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie des originaux, 6 pages
- FRAIS** 5,00 \$
6. **OBJET** Demande de copies de tous les formulaires de demande de remboursement de dépenses et de toutes les notes détaillant les frais de transport, d'hébergement, de restauration, de divertissement et autres du Ministre et des personnes qui l'accompagnaient pendant un voyage aller et retour à Los Angeles, en Californie, pour assister à la remise des Oscars à la fin de mars ou au début d'avril 1989. Si, pendant le voyage de retour au Canada, d'autres lieux ont été visités à l'extérieur du Canada, une copie de tous les formulaires de demande de remboursement des dépenses et des notes détaillant les frais reliés à ces visites a été demandée. De plus, copie de tous les documents indiquant les motifs de ces visites ainsi que la nature des affaires officielles traitées à ces divers endroits. Veuillez fournir le nom et l'emploi de toutes les personnes qui accompagnaient le Ministre pendant les diverses parties de ces voyages.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 49 pages
- FRAIS** 5,00 \$
7. **OBJET** Demande d'une liste canadienne de fréquences pour les stations de radiocommunications exploitées en Ontario.
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
- FRAIS** 5,00 \$

8. **OBJET** Demande de tous les documents relatifs à la production "The Valour and the Horror". Plus précisément, demande de tous les documents sur les ententes contractuelles et financières entre Radio-Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada et Galafilm Inc.
- RÉPONSE** Il n'existe aucun document de ce genre
- FRAIS** 5,00 \$
9. **OBJET** Demande d'une copie du rapport intitulé "Telidon", préparé en 1985.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie des originaux, 7 pages
- FRAIS** 5,00 \$
10. **OBJET** Demande de toute la correspondance, les rapports, les études, les notes de service et autres renseignements écrits (depuis 1984) sur la question des droits d'auteur, dans la mesure où ces documents se rapportent aux décisions judiciaires écrites et aux lois.
- RÉPONSE** Communication partielle, 13(1)(a)(b)(c)(d), 14, 21(1)(a)(b)(c)(d), 23, 69(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 91 pages
- FRAIS** 5,00 \$
11. **OBJET** Demande de documents concernant la constitutionnalité du projet de loi C-7, loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada, ou de certaines dispositions de celle-ci, qui a été présentée en première lecture le 23 mai 1991.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
- FRAIS** 5,00 \$

12. **OBJET** Demande de tous les renseignements et les registres sur les plaintes et les enquêtes au bureau de district de Prince George pendant les dix dernières années.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 23 pages
FRAIS 5,00 \$
13. **OBJET** Demande d'une liste des demandes formelles traitées par un service des Archives nationales, à savoir le Centre des documents du personnel, pour les cinq dernières années.
RÉPONSE Demande transférée
FRAIS 5,00 \$
14. **OBJET** Demande d'une liste des radio amateurs canadiens.
RÉPONSE Traitement non officiel de la demande
FRAIS 5,00 \$
15. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en mai 1992.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 36 pages
FRAIS 5,00 \$

16. **OBJET** Demande d'information sur la classification et le rôle des coordonnateurs de l'accès à l'information dans toutes les institutions de l'administration fédérale. Plus précisément, l'information recherchée est: la description de poste du coordonnateur et du chef du service responsable; l'énoncé de qualités du coordonnateur et du chef du service responsable; la délégation de pouvoirs en ce qui concerne le coordonnateur et le chef du service responsable; l'organigramme où figure le poste du coordonnateur, et le nombre d'années-personnes (à temps plein ou à temps partiel) affectées à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 6 pages

FRAIS 5,00 \$

17. **OBJET** Demande de résultats, ou du moins documents, des sondages de l'opinion publique et de la collecte de renseignements sur les enregistrements vidéo faits à domicile et sur la consommation de musique canadienne, incluant l'analyse et la méthodologie de recherche.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 2 000 pages

FRAIS 5,00 \$

18. **OBJET** Demande d'une copie concernant l'assignation de fréquences (commerciales) et des licences ou indicatifs d'appels dans les bandes de fréquences VHF et UHF (sous forme de microfiche ou de manuel) dans la région de Montréal (incluant les banlieues).

RÉPONSE Traitement non officiel de la demande

FRAIS 0,00 \$

19. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en juin 1992.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 35 pages
FRAIS 5,00 \$
20. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation pour les mois d'avril, mai et juin 1992.
- RÉPONSE** Demande abandonnée
FRAIS 5,00 \$
21. **OBJET** Demande de documents traitant des discussions entre le gouvernement fédéral et la province de Québec concernant le projet de loi C-7, loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada.
- RÉPONSE** Communication partielle, 13(1)(a)(b)(c)(d), 23, 69(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 66 pages
FRAIS 5,00 \$

22. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation pour la période couvrant le 1er janvier 1990 et le 30 juin 1992.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 204 pages
FRAIS 5,00 \$
23. **OBJET** Demande d'une copie du rapport du comité mixte de la substitution de signaux en différé pour fin d'observations au CRTC.
- RÉPONSE** Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 7 pages
FRAIS 5,00 \$
24. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en juillet 1992.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 26 pages
FRAIS 5,00 \$
25. **OBJET** Demande de tous renseignements disponibles sur la radiodiffusion d'amateur. Toute information sur la banque de données de licence de stations radio de l'information et sur les détenteurs de licence dans la région d'Ottawa.
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
FRAIS 5,00 \$

26. **OBJET** Demande de documentation sur le pourcentage de propriété canadienne et de propriété étrangère de BC Telephone depuis le 1er avril 1991.
- RÉPONSE** Il n'existe aucun document de ce genre
- FRAIS** 5,00 \$
27. **OBJET** Demande d'information sur les contrats que Communications Canada a accordés à Ian Martin et Associés Ltée, ADGA Group, Prologic Systems Ltée et/ou Valcom Ltée. Les précisions désirées concernent le titre, le numéro de dossier ASC, la valeur et la date de renouvellement.
- RÉPONSE** Il n'existe aucun document de ce genre.
- FRAIS** 5,00 \$
28. **OBJET** Demande sur les caractéristiques reçues de Servicom (également connu sous le nom de Communications SR) et de Centre Électronique Côte Sud en vue d'obtenir l'homologation de systèmes de radiocommunications à plusieurs canaux.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 44 pages
- FRAIS** 5,00 \$
29. **OBJET** Demande de toute information demandée entre septembre 1984 et septembre 1985, sur toutes les directives et notes de service du ministre et de son cabinet qui ont trait à la question des langues officielles au sein du Ministère. De plus, toutes les directives et notes de service du responsable des langues officielles du Ministère relativement aux langues officielles au sein du Ministère. Finalement, toutes notes de service de tous les documents et de toutes les plaintes reçus par les fonctionnaires du Ministère qui ont été transmis au responsable des langues officielles, ainsi que des documents du cabinet du ministre qui ont trait aux langues officielles.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 4 pages
- FRAIS** 5,00 \$

30. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en août 1992.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 3 pages

FRAIS 5,00 \$

31. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en août 1992.

RÉPONSE Communication partielle, 19(1)

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 41 pages

FRAIS 5,00 \$

32. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation pour les mois de juin, juillet et août 1992. De plus, le nom de toutes les personnes autorisées à faire des demandes pour toutes les directions du ministère.

RÉPONSE Communication partielle, 19(1)

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 102 pages

FRAIS 5,00 \$

33. **OBJET** Demande concernant le coût que le gouvernement fédéral a consacré aux appels interurbains au cours des deux dernières années financières et les sommes que chacun des ministères ci-dessous a dépensées en appels interurbains au cours de la même période: Statistique Canada, Transports Canada, Vérificateur général du Canada, Santé et Bien-être social Canada et Revenu Canada.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie de l'original, 1 page
- FRAIS** 5,00 \$
34. **OBJET** Demande de tous les documents reliés à la licence que le ministère des Communications a délivrée à Cantel, conditions de licence comprises.
- RÉPONSE** Communication partielle, 20(1)(a)(b)(c)(d)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie des originaux, 42 pages
- FRAIS** 5,00 \$
35. **OBJET** Demande de tous les documents concernant la relation entre le gouvernement fédéral et ICOMM, complexe de télécommunications interactives à Brantford (Ontario). Les documents demandés sont: l'accord général EDER intervenu entre le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario; l'Entente culturelle auxiliaire EDER intervenue entre l'Ontario et le gouvernement fédéral; les ententes, y compris les protocoles, les accords de contribution ou les contrats de subventions liant le gouvernement du Canada et ICOMM en vertu de l'entente culturelle auxiliaire EDER; la correspondance entre le gouvernement fédéral et ICOMM relativement à ces ententes, ententes, y compris les protocoles ou les accords de contribution ou les contrats de subvention liant le gouvernement du Canada et ICOMM en vertu du Programme d'initiatives culturelles ainsi que la correspondance entre le gouvernement du Canada et ICOMM relativement à ces ententes; toute autre entente en vertu de laquelle ICOMM a reçu ou reçoit une contribution

financière du gouvernement du Canada ainsi que la correspondance entre celui-ci et ICOMM relativement à ces ententes; lignes directrices en vertu desquelles le financement d'organisations sans but lucratif en général, qui sont ou qui étaient applicables au financement d'ICOMM et qui sont ou qui ont été administrées par le ministère des Communications depuis 1986; documents de demande signés par ICOMM en vertu desquels ICOMM a reçu des fonds du gouvernement du Canada et tout autre document établissant ou concernant les relations passées ou présentes entre le gouvernement du Canada et ICOMM.

RÉPONSE Communication partielle, 13(1)(c), 14, 20(1)(b)(c)(d), 21(1)(a)(b), 23, 69(1)

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 223 pages

FRAIS 5,00 \$

36. **OBJET** Demande de copies des licences originales que le ministère des Communications a délivré à Bell Cellulaire en 1983 ou 1984 relativement à des téléphones mobiles, ainsi que copies de tout document exposant les conditions de licence.

RÉPONSE Communication partielle, 20(1)(b)

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 3 pages

FRAIS 5,00 \$

37. **OBJET** Demande pour une liste des anglophones qui ont reçu des fonds du Programme d'initiatives culturelles au cours des cinq dernières années. Le nom des bénéficiaires, les montants concernés, la nature des projets financés et le volet du PIC en vertu duquel ces projets ont été financés. L'information ne devra pas être limitée aux seuls bénéficiaires anglophones du PIC du Québec.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 9 pages

FRAIS 5,00 \$

38. **OBJET** Demande pour une copie du mémoire technique présenté au Ministère, ainsi que tout autre documents techniques pertinents, concernant le lien micro-ondes FML exploité par Cogéco pour relier la ville de La Tuque au réseau d'Inter-Vision de la Mauricie.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 128 pages
- FRAIS** 5,00 \$
39. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation pour les mois de juillet, août et septembre 1992.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 99 pages
- FRAIS** 5,00 \$
40. **OBJET** Demande de tous les documents où l'on indique le pourcentage de propriété canadienne et de propriété étrangère de BC Telephone pour la période couvrant le 1er janvier 1987 au 31 mars 1991.
- RÉPONSE** Il n'existe aucun document de ce genre
- FRAIS** 5,00 \$
41. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en septembre 1992.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 3 pages
- FRAIS** 5,00 \$

42. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en septembre 1992.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 32 pages
- FRAIS** 5,00 \$
43. **OBJET** Demande pour le relevé des contributions accordées en septembre-octobre 1992 aux éditeurs des livres en vertu du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 7 pages
- FRAIS** 5,00 \$
44. **OBJET** Demande sur les fréquences radio de 30 MHz à 69 GHz en date du 31 mars 1992 et disponible sur microfiche. Cette demande concerne la région du Pacifique de la Colombie-Britannique et le Yukon.
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
- FRAIS** 5,00 \$
45. **OBJET** Demande d'une liste de fréquences pour la province de Terre-Neuve. La liste devra commencer par les fréquences les plus basses pour aller jusqu'aux fréquences les plus hautes et savoir qui utilise chacune, par exemple, 155,700 MHz est utilisée par la GRC, 46,610 MHz sert aux téléphones sans fil, etc. Une même fréquence peut être utilisée par plus d'une entreprise.
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
- FRAIS** 0,00 \$

46. **OBJET** Demande de contrats de locations qui ont été enregistré relativement à l'aéronef suivant: AÉRONEF - CESSNA 414, numéro de série CGPDM.
- RÉPONSE** Demande transférée
- FRAIS** 0,00 \$
47. **OBJET** Demande pour toutes les observations faites en réponse à l'avis SMRR-011-92 de la Gazette du Canada ayant trait au projet de circulaire des procédures concernant les clients intitulé "Processus d'évaluation environnementale relative aux activités de gestion du spectre" (CPC-2-0-03).
- RÉPONSE** Communication partielle, 13(1)(d), 19(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copie des originaux, 432 pages
- FRAIS** 5,00 \$
48. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en octobre 1992.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 15 pages
- FRAIS** 5,00 \$

49. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en octobre 1992.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 11 pages
- FRAIS** 5,00 \$
50. **OBJET** Demande d'une copie d'un rapport complet pour le mois de septembre 1992 où figureront toutes les demandes et tous les contrats relatifs à tous les services de travail temporaire dans la région de la Capitale nationale.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 32 pages
- FRAIS** 5,00 \$
51. **OBJET** Demande du dossier public de la requête de Rogers Cantel pour l'octroi d'une licence nationale de téléphonie cellulaire.
- RÉPONSE** Communication partielle, 20(1)(b)(c)(d)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 50 pages
- FRAIS** 5,00 \$
52. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en septembre 1992.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 32 pages
- FRAIS** 5,00 \$

53. **OBJET** Demande de copie des documents ayant trait au développement de la politique du droit d'auteur.
RÉPONSE Traitement impossible
FRAIS 5,00 \$
54. **OBJET** Demande de copies des documents déjà communiqués portant sur les réductions à la Société Radio-Canada.
RÉPONSE Communication partielle, 14, 20(1)(b)(c)(d), 21(1)(a)(b)(c), 23, 69(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 200 pages
FRAIS 5,00 \$
55. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en novembre 1992.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 19 pages
FRAIS 5,00 \$
56. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en novembre 1992.
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 4 pages
FRAIS 5,00 \$

57. **OBJET** Demande de copies de toutes les communications qui ont eu lieu entre le ministère des Communications et Bell Cellulaire (également connue sous le nom de Bell Cellulaire Mobilité et Bell Mobilité) relativement à un projet de tour à Flamborough (Ontario), pour la période couvrant novembre 1989 jusqu'à aujourd'hui.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 190 pages
- FRAIS** 18,60 \$
58. **OBJET** Demande de copies de toutes les communications échangées entre les ministères et les organismes publics relativement aux deux documents suivant: document sur les rayonnements non ionisants présenté au ministre le 4 juillet 1991 et observations communiquées au MDC le 7 avril 1992 en réponse à l'avis SMRR-001-92 paru dans la Gazette du Canada.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 2 pages
- FRAIS** 5,00 \$
59. **OBJET** Demande concernant le nombre total de postes de communications bilatérales au Canada (postes du SRG exclus).
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
- FRAIS** 5,00 \$
- * 60. **OBJET** Demande de a) toute la correspondance envoyée par le Ministère pour inviter les intéressés à faire connaître leurs observations ou pour informer les destinataires de l'avis dans la Gazette annonçant la CPC-2-0-03 (provisoire) intitulée "Processus d'évaluation environnementale relative aux activités de gestion du spectre", toute correspondance envoyée par le Ministère pour solliciter des observations en provenance de quelque source que ce soit

* demande en cours

b) toutes les invitations que le Ministère a faites pour que tous les intéressés, peu importe leur provenance, présentent leur observations, ainsi que toutes observations, de quelque provenance que ce soit, reçue par le Ministère, à un moment quelconque, relativement à toute version du projet "Processus d'évaluation environnementale relative aux activités de gestion du spectre", à l'exclusion des dossiers décrits en a).

61. **OBJET** Demande de liste des noms et des indicatifs radio UHF du district 54.
RÉPONSE Traitement non officiel de la demande
FRAIS 5,00 \$
62. **OBJET** Demande pour les 80 mémoires expédiés par les municipalités, provinces, organismes privés ou publics dans le cadre de "L'évaluation environnementale relative aux activités de gestion du Spectre".
RÉPONSE Communication partielle, 13(1)(d), 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 432 pages
FRAIS 5,00 \$
63. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1992.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 45 pages
FRAIS 5,00 \$

- * 64. **OBJET** Demande concernant toutes les notes de service interne échangées entre les fonctionnaires du ministère des Communications, y compris le ministre, depuis le 1er novembre 1992, relativement aux réductions de contributions et de subventions annoncées par le ministre des Finances en décembre 1992.
65. **OBJET** Demande concernant toute la correspondance qui a circulé entre les fonctionnaires du Conseil des arts du Canada, y compris le président, et les fonctionnaires du ministère des Communications, y compris le ministre, relativement au niveau de financement du Conseil par le gouvernement fédéral.
- RÉPONSE** Il n'existe aucun document de ce genre
FRAIS 5,00 \$
- * 66. **OBJET** Demande concernant toute la correspondance échangée entre le cabinet du ministre des Communications et la Société Radio-Canada en 1992.
67. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en décembre 1992.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copies des originaux, 11 pages
FRAIS 5,00 \$

* demande en cours

68. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en décembre 1992.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 3 pages
- FRAIS** 5,00 \$
69. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de l'Ontario en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en décembre 1992.
- RÉPONSE** Il n'existe aucun document de ce genre
- FRAIS** 5,00 \$
70. **OBJET** Demande de tous les dossiers qui ont trait aux contributions et conditions de la licence accordées à Cantel.
- RÉPONSE** Communication partielle, 20(1)(b)(c)(d)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 50 pages
- FRAIS** 0,00 \$
71. **OBJET** Demande d'un rapport complet pour le mois de janvier 1993 où figureront toutes les demandes et tous les contrats relatifs à tous les services de travail temporaire dans la région de la Capitale nationale.
- RÉPONSE** Communication partielle, 19(1)
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 21 pages
- FRAIS** 5,00 \$

- * 72. **OBJET** Demande de copies de toute la documentation que renferment les archives du Ministère sur la situation de Flamborough (Ontario) relativement à une demande de licence pour une installation de transmission cellulaire.
73. **OBJET** Demande d'une copie de l'entente passée entre l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) et Unitel Communications relativement à de nouveaux services de télécopie.
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 10 pages
FRAIS 5,00 \$
74. **OBJET** Demande d'une liste des vérifications spéciales et complètes des programmes faites par le Ministère ou pour son compte en 1991, 1992 et 1993.
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, 1 page
FRAIS 5,00 \$
75. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région de la Capitale nationale en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en janvier 1993.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 21 pages
FRAIS 5,00 \$

* demande en cours

76. **OBJET** Demande de toutes les commandes subséquentes traitées par le MDC dans la région du Québec en vertu de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire de soutien administratif et de l'offre permanente principale pour services de travail temporaire professionnel, administratif, technique et d'exploitation en janvier 1993.
- RÉPONSE** Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION** Copies des originaux, 3 pages
- FRAIS** 5,00 \$
77. **OBJET** Demande concernant le rapport "89" sur les indicatifs d'appel des stations d'amateur produit en 1993.
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
- FRAIS** 5,00 \$
- * 78. **OBJET** Demande d'un rapport interne (experts-conseils) produit après 1988 sur la gestion des ressources archéologiques des terres fédérales. Information portant sur l'examen et la préparation des coûts de ces activités de gestion et sur les répercussions sur l'utilisation et l'aménagement des terrains fédéraux. Inventaire des rapports portant sur les sites archéologiques sur les terrains fédéraux. Options à considérer pour la gestion des ressources archéologiques, y compris l'observation obligatoire par rapport à l'observation volontaire des règles, les besoins de confidentialité par rapport au dévoilement des renseignements, la nature des sites archéologiques par rapport aux sites patrimoniaux ou autres appellations. Notes documentaires données au ministre sur ce sujet en 1991, 1992 et 1993.

* 79. **OBJET** Demande concernant les procédures à suivre pour examiner et permettre la vente de satellites publics de télécommunications et les rapports sur les ventes réalisées ou envisagées. Restrictions effectives ou envisagées relativement aux acheteurs (firmes, gouvernements nationaux, individus) pouvant acquérir des satellites publics de télécommunications (ou louer des canaux de ces satellites). Estimations de la valeur/utilité prévue à long terme des satellites publics de télécommunications. Information comprenant des données sur l'espérance de vie et les composantes utiles pouvant être mises en vente. Rapports du MDC sur les satellites publics de télécommunications que Télésat a vendus récemment à l'Argentine, les rapports coûts-bénéfices produits et l'examen des répercussions de ces ventes à l'étranger. Notes documentaires données au ministre sur ce sujet en 1991, 1992 et 1993.

* 80. **OBJET** Demande de tous les dossiers de toute sorte, y compris tous les documents portant sur la délivrance de licence à Télésat Mobile Inc. et sur les stimulants financiers lui ayant été accordés pour lui permettre d'exploiter un système mobile à satellite. Tous les dossiers pertinents ainsi que tous les documents ayant trait à la propriété de Télésat Mobile Inc.

81. **OBJET** Demande de toutes les demandes d'aide temporaire pour les six derniers mois. Également, demandes de statistiques concernant les sections ayant utilisé des analystes des télécommunications (AT) ainsi que des ingénieurs et spécialistes des télécommunications (IST).

RÉPONSE Communication partielle, 19(1)

MÉTHODE DE

CONSULTATION Copies des originaux, 139 pages

FRAIS 5,00 \$

82. **OBJET** Demande de toutes les demandes de personnel de soutien en novembre 1993.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 19 pages
FRAIS 5,00 \$
83. **OBJET** Demande de toutes les demandes de services d'aide temporaire en janvier 1993.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copies des originaux, 21 pages
FRAIS 5,00 \$
84. **OBJET** Demande concernant les procédures sur les normes radioélectriques, les cahiers des charges sur les normes radioélectriques, la politique sur les systèmes radio, la politique d'utilisation du spectre, la CRT-49 (Droits applicables aux services d'homologation) et liste des fréquences (Technique et Administration) pour la région 6 (Atlantique).
RÉPONSE Traitement non officiel de la demande
FRAIS 5,00 \$
- * 85. **OBJET** Demande pour la période 1991 à 1993 concernant les études, rapports et examens internes d'experts-conseils sur la notion et l'implantation d'une autoroute électronique nationale, les horaires envisagés, les coûts et les programmes d'aide gouvernementale, y compris les coûts réels ou prévus relativement au projet Canarie, les comparaisons avec les efforts déployés par d'autres pays pour mettre au point des réseaux à fibre optique évolués, les règlements gouvernementaux envisagés, les exigences relatives à la propriété, les exigences concernant l'autorisation des transmissions étrangères, les ententes requises entre les concurrents existants et les coûts pour les utilisateurs, ainsi que les notes documentaires données au ministre sur ces sujets en 1991, 1992 et 1993, stratégies de communication comprises.

* demande en cours

86. **OBJET** Demande de toutes les demandes de personnel de soutien en janvier 1993.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 21 pages
FRAIS 5,00 \$
87. **OBJET** Demande concernant les demandes de personnel de soutien faites dans la région de la Capitale nationale en février 1993.
RÉPONSE Communication partielle, 19(1)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 61 pages
FRAIS 5,00 \$
88. **OBJET** Demande concernant les demandes de personnel de soutien faites dans la région du Québec en février 1993.
RÉPONSE Il n'existe aucun document de ce genre
FRAIS 5,00 \$
- * 89. **OBJET** Demande de tous les documents, notes de service, analyses, lettres, rapports et autre documentation ayant trait à l'étude de faisabilité sur le musée du Nouveau-Brunswick à Saint-Jean. L'étude, achevée en décembre, a été financée en partie par le gouvernement fédéral.
- * 90. **OBJET** Demande concernant l'étude de vérification la plus récente relative à l'examen des dépenses ministérielles.
- * 91. **OBJET** Demande concernant les vérifications des exercices 1990-1991, 1991-1992 et 1992-1993 relativement à l'examen des contributions.

92. **OBJET** Demande d'allocations des fréquences radio, l'emplacement ainsi que la puissance utilisée pour la bande de fréquences comprise entre 50 MHz et 450 MHz pour la région de Chicoutimi et de Jonquière.
- RÉPONSE** Traitement non officiel de la demande
- FRAIS** 0,00 \$
- * 93. **OBJET** Demande de renseignements sur la vente de téléphones cellulaires, y compris des renseignements sur le monopole ou l'exclusivité accordée par le gouvernement fédéral relativement à la délivrance de licence ou à la vente de téléphone.

**RAPPORT SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**



A) **INTRODUCTION**

Un moins grand nombre de requêtes déposées sous l'égide de la Loi sur la protection des renseignements personnels a été traité cette année par rapport à 1991-1992. Le Secrétariat a cependant accordé beaucoup de temps aux questions de renseignements personnels par le biais d'un examen de ces renseignements détenus au Ministère.

POINTS SAILLANTS

Les initiatives principales du Secrétariat de l'ATIP pendant cet exercice sont les suivantes.

- ◆ On a consulté le Secrétariat sur un plus grand nombre de questions reliées à la protection des renseignements dans le domaine des ressources humaines.
- ◆ Le Secrétariat a été impliqué auprès d'un Comité constitué afin de faire la revue des questions de protection des renseignements personnels au Ministère. Cette revue a mené à l'établissement de plans visant à:
 - sensibiliser les employés à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à d'autres questions reliées à la vie privée par le biais de sessions d'information offertes aux employés qui travaillent fréquemment avec des renseignements personnels;
 - revoir les politiques et procédures touchant la conservation, la collecte et le retrait des renseignements personnels;
 - revoir les fichiers de renseignements personnels du Ministère.

B)

RAPPORT STATISTIQUE

STATISTIQUES 1992-1993

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period Période visée par le rapport 92.04.01 to 93.03.31
--------------------------------------	---

I Requests under the Privacy Act / Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Received during reporting period / Reçues pendant la période visée par le rapport	8
Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure	4
TOTAL	12
Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport	12
Carried forward / Reportées	0

II Disposition of requests completed / Disposition à l'égard des demandes traitées

1. All disclosed / Communication totale	2
2. Disclosed in part / Communication partielle	4
3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion)	0
4. Nothing disclosed (exempt) / Aucune communication (exemption)	0
5. Unable to process / Traitement impossible	2
6. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	4
7. Transferred / Transmises	0
TOTAL	12

III Exemptions invoked / Exceptions invoquées

S. Art. 18(2)	0
S. Art. 19(1)(a)	0
(b)	0
(c)	0
(d)	0
S. Art. 20	0
S. Art. 21	0
S. Art. 22(1)(a)	0
(b)	0
(c)	0
S. Art. 22(2)	0
S. Art. 23(a)	0
(b)	0
S. Art. 24	0
S. Art. 25	0
S. Art. 26	4
S. Art. 27	0
S. Art. 28	0

IV Exclusions cited / Exclusions citées

S. Art. 68(1)(a)	0
(b)	0
S. Art. 70(1)(a)	0
(b)	0
(c)	0
(d)	0
(e)	0
(f)	0

V Completion time / Délai de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	5
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	3
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	0
121 days or over / 121 jours ou plus	4

VI Extensions / Prorogations des délais

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Interference with operations / Interruption des opérations	0	0
Consultation	5	0
Translation / Traduction	0	0
TOTAL	5	0

VII Translations / Traductions

Translations requested / Traductions demandées	
Translations prepared / Traductions préparées	English to French / De l'anglais au français French to English / Du français à l'anglais

VIII Method of access / Méthode de consultation

Copies given / Copies de l'original	6
Examination / Examen de l'original	0
Copies and examination / Copies et examen	0

IX Corrections and notation / Corrections et mention

Corrections requested / Corrections demandées	
Corrections made / Corrections effectuées	
Notation attached / Mention apposée	

X Costs / Coûts

French (all reasons) / Français (toutes raisons)	
Salary / Traitement	\$45482
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et matériel)	\$ 5466
TOTAL	\$50928
Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (toutes raisons)	
Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal)	0,77

STATISTIQUES 1991-1992

Institution COMMUNICATIONS CANADA	Reporting period Période visée par le rapport April 1, 1991 to March 31, 1992
---	---

I Requests under the Privacy Act / Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

Received during reporting period / Reçus pendant la période visée par le rapport	9
Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure	0
TOTAL	9
Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport	5
Carried forward / Reportées	4

II Disposition of requests completed / Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

1. All disclosed / Communication totale	1
2. Disclosed in part / Communication partielle	2
3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion)	0
4. Nothing disclosed (exempt) / Aucune communication (exemption)	0
5. Unable to process / Traitement impossible	2
6. Abandoned by applicant / Abandon de la demande	0
7. Transferred / Transmision	0
TOTAL	5

III Exemptions invoked / Exemptions invoquées

S. Par. 18 (2)	0
S. Art. 19 (1) (a)	0
(b)	0
(c)	0
(d)	0
S. Art. 20	0
S. Art. 21	0
S. Art. 22 (1) (a)	0
(b)	0
(c)	0
S. Par. 22 (2)	0
S. Art. 23 (a)	0
(b)	0
S. Art. 24	0
S. Art. 25	0
S. Art. 26	2
S. Art. 27	0
S. Art. 28	0

IV Exclusions cited / Exclusions citées

S. Art. 66 (1) (a)	0
(b)	0
S. Art. 70 (1) (a)	0
(b)	0
(c)	0
(d)	0
(e)	0
(f)	0

V Completion time / Délai de traitement

30 days or under / 30 jours ou moins	3
31 to 60 days / De 31 à 60 jours	1
61 to 120 days / De 61 à 120 jours	1
121 days or over / 121 jours ou plus	0

VI Extensions / Prolongations des délais

	30 days or under / 30 jours ou moins	31 days or over / 31 jours ou plus
Interference with operations / Interruption des opérations	0	0
Consultation	5	0
Translation / Traduction	0	0
TOTAL	5	0

VII Translations / Traductions

Translations requested / Traductions demandées	0
Translations prepared / Traductions préparées	0
English to French / De l'anglais au français	0
French to English / Du français à l'anglais	0

VIII Method of access / Méthode de consultation

Copies given / Copies de l'original	3
Examination / Examen de l'original	0
Copies and examination / Copies et examen	0

IX Corrections and notation / Corrections et mention

Corrections requested / Corrections demandées	0
Corrections made / Corrections effectuées	0
Notation attached / Mention annexée	0

X Costs / Coûts

Financial (all reasons) / Financiers (raisons)	
Salary / Traitement	\$ 47,156
Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien)	\$ 5,250
TOTAL	\$ 52,406
Person year utilization (all reasons) / Année-personnes utilisées (raisons)	
Person year (decimal format) / Année-personnes (nombre décimal)	.88

C) INTERPRÉTATION DU RAPPORT STATISTIQUE

Coûts du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Le personnel du Secrétariat continue de consacrer une partie importante de son temps à informer les employés sur la conservation, la protection et la divulgation des renseignements personnels. Il faut souvent le consulter au sujet de la mise en application de la politique en matière de sécurité. Il continue de consacrer 25 p. 100 de son temps aux questions liées à la protection des renseignements personnels. Il est intéressant de noter que la complexité des demandes se compare souvent à celle des demandes d'accès, bien que les délais de prorogation soient plus courts sous l'égide de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Ressources humaines

On a mis en oeuvre un système destiné à comptabiliser le temps consacré par les autres employés du Ministère au traitement de chaque demande et à des activités connexes comme les séances d'information, l'élaboration de la politique et les travaux liés à Info Source. Les coûts de la rémunération font objet d'un rapport tous les trois mois, et les coûts globaux de 50 928 \$ sont déterminés de la façon suivante:

Coordonnateur du Secrétariat	25% de 1.0 AP x salaire
Conseillère principale	25% de 1.0 AP x salaire
Conseillère	25% de 1.0 AP x salaire
Commis administratif	25% de 1.0 AP x salaire
Autres employés, (calculés cas par cas)	% de AP x salaire

Frais d'exploitation

Coûts matériels, pour le traitement de chaque demande	100% du total
Coût du système informatique - fichier et système de contrôle	25% du total
Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc.	25% du total

D) **PRATIQUES ET PROCÉDURES**

Organisation des activités relatives à la protection des renseignements personnels

L'organisation du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est décrite en détail à la page 5.

Le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels met en oeuvre les politiques et coordonne les demandes de protection des renseignements personnels. Le Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est aussi chargé de conseiller le Sous-ministre sur les questions de protection des renseignements personnels.

Le Coordonnateur voit également à la collecte des données au sein du Ministère. De plus, il fait office d'agent avec le ministère des Approvisionnement et Services Canada en ce qui concerne la collecte de données et les sondages d'opinion publique.

E) **POLITIQUES INSTITUTIONNELLES**

Les demandes de renseignements personnels sont traitées à titre strictement confidentiel. Les employés sont invités à consulter le personnel du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels pour éviter le recours aux mécanismes officiels de la protection des renseignements personnels lorsqu'ils veulent avoir accès à des renseignements qui les concernent.

F) **DÉLÉGATION DES POUVOIRS**

Le sous-ministre, le sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, le directeur général, Services administratifs et techniques et le Coordonnateur du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels sont titulaires de pouvoirs délégués en vertu de tous les articles de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ces désignations ont aussi été étendues à tout personnel occupant l'un des postes susmentionnés à titre intérimaire ou temporaire.

G) **ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

Toutes les séances d'information touchent aux questions de protection des renseignements personnels. Les séances d'information mentionnées dans le rapport sur l'accès à l'information comprenaient des discussions sur les renseignements personnels. Il faut noter qu'un grand nombre de séances d'information offertes cette année coïncidaient avec les initiatives du Secrétariat touchant la vie privée.

H) **PLAINTES ET ENQUÊTES**

Le Ministère a reçu trois plaintes cette année. On allègue que des renseignements personnels n'ont pas été divulgués. Les enquêtes sur ces plaintes sont en cours.

I) **APPELS À LA COUR FÉDÉRALE**

Aucun appel n'a été interjeté devant la Cour fédérale en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

J) **COMMUNICATION EN VERTU DE L'ALINÉA 8(2)(e)**

Le Ministère a reçu deux demandes en vertu de l'alinéa 8(2)(e) de la Loi sur la protection des renseignements personnels au cours de l'année financière.

K) **FICHIERS INCONSULTABLES**

Le Ministère n'a aucun fichier inconsultable.

L) **UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

L'importance de la protection des renseignements personnels ainsi que les récentes politiques du Conseil du Trésor sur le code de la protection des renseignements personnels concernant les employés, le couplage de données et le contrôle du numéro d'assurance sociale sont des points sur lesquels nous insistons dans nos séances d'information offertes à nos employés.